

SOUMISSION CHIMIQUE

RESULTATS DE L'ENQUETE NATIONALE

2005 - 2006

Afssaps

CEIP de Paris

Réseau des CEIP
Réseau des CRPV
Réseau des CAP et de toxicovigilance
Afssaps / Unité Stupéfiants et Psychotropes

Historique

En 1997, à la demande de l'Agence du médicament, la rédaction d'un rapport sur l'usage criminel des produits psychoactifs a conduit à la mise en place d'un groupe de travail interministériel piloté par la Direction générale de la santé (DGS). Ce groupe de travail était alors chargé de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à informer et prévenir les risques d'usage criminel des médicaments, à établir des recommandations de prise en charge des victimes, et à renforcer la coordination entre les structures médicales d'accueil et de soins et les autorités policières et judiciaires.

L'une de ces mesures a été la diffusion, à la fin de l'année 2002, d'une circulaire visant à améliorer la prise en charge des victimes de soumission chimique. Cette action a été menée conjointement par le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, la DGS, la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) et l'Afssaps.

L'enquête nationale

En 2003, l'Afssaps a mis en place une enquête prospective annuelle afin de disposer de données exhaustives sur les cas de soumission chimique en France. Dans ce cadre, l'Agence a adressé aux médecins une mise au point sur l'usage criminel des produits psychoactifs et a établi un protocole national d'enquête. La soumission chimique se définit comme l'administration à des fins criminelles (viol, acte de pédophilie) ou délictuelles (violence volontaire, vol) d'un ou de plusieurs produits psychoactifs, à l'insu de la victime.

L'enquête vise à identifier les substances en cause, évaluer leurs effets et définir les contextes des agressions et les *modus operandi* des agresseurs. Les résultats obtenus peuvent permettre notamment de réaliser des messages de prévention adaptés et actualisés à destination des professionnels de santé et du grand public. Ils doivent également conduire à la modification de la composition des médicaments utilisés ou pouvant l'être afin de limiter leur usage criminel.

Le réseau des Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP), réseau de vigilance de l'Afssaps, est chargé du recueil et de l'évaluation des cas. Cette surveillance est effectuée en collaboration avec les acteurs concernés par la soumission chimique (services hospitaliers, notamment les urgences médicales et médico-judiciaires, laboratoires d'analyses toxicologiques, Centres régionaux de Pharmacovigilance, Centres antipoison). Le CEIP de Paris centralise et évalue les données recueillies depuis 2003.

Résultats de l'enquête nationale pour la période 2005-2006

432 cas ont été recueillis entre avril 2005 et fin décembre 2006.

❑ **Cas de soumission chimique avérée : 123 cas (28,5%)**

Dans ces cas, la victime a été droguée à son insu à des fins criminelles, la substance psychoactive a été formellement identifiée grâce à des analyses toxicologiques spécifiques.

L'analyse de ces cas montre que les victimes, âgées en moyenne de 31,5 ans, sont majoritairement des femmes (66% des cas), 17% des personnes sont mineures. Les agressions rapportées sont le plus souvent des agressions sexuelles (44%) ou des vols (27%). Les femmes sont essentiellement victimes d'agression sexuelle alors que les hommes sont plus fréquemment victimes de vol. Les faits surviennent au domicile de la victime ou de l'agresseur, ou dans un lieu festif.

Les symptômes les plus souvent décrits chez les victimes sont une perte de mémoire, des troubles de la vigilance, des lésions traumatiques et des troubles de la vue. Dans 24% des cas, les victimes prenaient un traitement psychoactif susceptible d'accentuer les effets des substances utilisées par l'agresseur. Les victimes avaient volontairement consommé de l'alcool dans 37% des cas et du cannabis dans 15% des cas.

L'identification des substances a été réalisée dans divers milieux biologiques (sang, urine et cheveux) et sur des vecteurs tels qu'une boisson ou un aliment solide. Les analyses toxicologiques sur les cheveux des victimes sont en forte augmentation : elles sont réalisées dans 30% des cas contre 13% lors de la première enquête.

Les analyses toxicologiques réalisées révèlent que les substances les plus fréquemment utilisées sont les médicaments anxiolytiques et hypnotiques appartenant à la famille des benzodiazépines et apparentés, avec une prédominance du clonazépam, du zolpidem et du bromazépam. Les substances en cause sont en général ajoutées à des boissons alcoolisées ou non. L'utilisation d'anesthésiques, et en particulier de GHB (Gamma Hydroxy Butyrate), est beaucoup plus rare. Ce produit ne concerne qu'un seul cas (contre 6 cas de soumission probable au GHB identifiés au cours de la première enquête). Parmi les autres produits sédatifs identifiés, les analyses toxicologiques mettent également en évidence l'utilisation de médicaments neuroleptiques, notamment la cyamémazine, et d'antihistaminiques.

□ **Cas de prise de produit sous la menace ou volontaire : 129 cas (30%)**

Ces cas ne correspondent pas strictement à la définition de la soumission chimique mais concernent des personnes ayant consommé, sous la menace ou volontairement, des substances psychoactives médicamenteuses ou non (alcool, cannabis ...) qui les ont fragilisées. Parmi ces cas, on distingue 3 catégories :

- la consommation d'une substance psychoactive sous la menace (11 cas). Il s'agit majoritairement de femmes (9 cas), âgées en moyenne de 32 ans, contraintes d'absorber, dans la plupart des cas, un médicament anxiolytique ou hypnotique, avant de subir une agression sexuelle ou un vol ;
- la consommation volontaire de médicaments psychoactifs prescrits ou non (43 cas). Ces médicaments sont essentiellement des anxiolytiques, des hypnotiques ou des antidépresseurs. Dans 27 cas, ils ont été associés à une consommation d'alcool (14), de cannabis (10), de crack (1), de cocaïne (1) ou d'héroïne (1) qui augmentent leurs effets sédatifs. Les agresseurs ont alors profité de l'état fragilisé de la personne pour perpétrer le plus souvent une agression sexuelle à l'encontre de la victime qui est le plus souvent une femme dont l'âge moyen est de 34,2 ans ;
- la consommation volontaire de substances psychoactives non médicamenteuses (75 cas). Dans la majorité des cas, les victimes sont des femmes jeunes dont l'âge moyen est de 23 ans. Les substances principalement retrouvées sont l'alcool, le cannabis, l'ecstasy et la cocaïne. Elles rendent les victimes plus vulnérables face à des agressions, majoritairement à caractère sexuel.

□ **Autres cas**

- 83 cas (19%) de suspicion de soumission chimique sont relevés sans confirmation par les analyses toxicologiques ;
- 97 cas (22,5%) ne sont pas interprétables en raison de l'absence d'éléments cliniques et/ou toxicologiques formels.

Conclusion

Au cours de cette enquête, la mobilisation des professionnels de santé a été importante puisque 432 notifications de soumission chimique ont été enregistrées sur une période de 21 mois.

Parmi celles-ci, **123 cas de soumission chimique avérée** ont été recueillis. Le profil des cas étudiés au cours de cette période est similaire à celui observé dans la précédente enquête réalisée entre octobre 2003 et mars 2005. Les jeunes femmes sont les principales victimes de soumission chimique à des fins d'agression sexuelle. La proportion de victimes mineures est plus importante dans l'enquête 2005-2006. Les **benzodiazépines** sont les substances les plus **fréquemment utilisées par les agresseurs**.

Il est également important de noter que **la consommation volontaire d'alcool et de cannabis est un facteur important de vulnérabilité et accentue les effets sédatifs et désinhibiteurs des substances administrées par l'agresseur**.

Actions mises en œuvre et perspectives

- Afin d'améliorer encore l'évaluation des cas, l'Afssaps a établi une liste indicative de laboratoires volontaires pour participer à l'enquête [liste disponible sur le site Internet de l'Afssaps]. Ils disposent d'un niveau reconnu d'expertise et d'un matériel adapté aux exigences requises pour l'identification formelle des molécules en cause.

- La soumission chimique est un problème de santé publique de mieux en mieux identifié et évalué et qui doit être désormais pris en compte dans la vie d'un médicament. A cette fin, un groupe de travail « Recommandations galéniques et prévention du détournement des médicaments » rattaché à la Commission d'AMM, est mis en place cette année à l'Afssaps. Il aura pour missions :

- d'élaborer des recommandations sur le plan galénique, en concertation avec l'industrie pharmaceutique, afin de tenir compte de la soumission chimique dans le développement des médicaments ;
- d'évaluer, au cas par cas, des médicaments identifiés comme les plus à risque de soumission chimique en développement ou déjà commercialisés.

Le but de ces travaux sera notamment de proposer des modifications de la composition des médicaments les plus à risque de soumission chimique comme ceux ayant des propriétés sédatives ou amnésiantes. Ces médicaments, auxquels auront par exemple été rajoutés un colorant ou un amérisant, pourront alors être « repérés » par une victime potentielle.

- Les différents réseaux de vigilance et les enquêtes mises en place par l'Afssaps permettront également d'évaluer l'impact de ces mesures. A cette fin, l'enquête nationale des cas de soumission chimique sera reconduite chaque année.

Le réseau des CEIP et l'Afssaps remercient très chaleureusement l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette enquête.